

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers

- en exercice 14
- présents 13
- votants 13+1 pouvoir

- absents
- exclus

Date de convocation :

11/09/2024

Date d'affichage :

11/09/2024

Objet

**7.5 SOLLICITATION DU FONDS DE
CONCOURS EXCEPTIONNEL DE
LA C.C.F.E**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

Absents : Josiane DURAND (procuration à Mme Pontonnier)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

La commune a commencé une partie du busage du fossé de la rue Charles de Gaulle. Ce busage est l'amorce du projet « aménagement d'une voie mode doux ». Il reste à ce jour une partie encore à réaliser.

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n 4.2 : Organiser les modalités de gestion du cycle de l'eau »

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet dont le montant restant à charge est de 21 884.70€ HT (tranche 2 du marché)
- **DE SOLLICITER** de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 6 826.35 € pour le financement de sa réalisation
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.

Publié sur le site internet le 24/09/2024

Certifié conforme,

Fait à Marclopt,

Le 17/09/2024

Le Maire,

Catherine EYRAUD

La secrétaire de séance
Mme AGOSTINI Bernadette

